

Commune de FRAILLICOURT

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

Présents : Mme Catherine VICET – Mr Stéphane BERTRAND – Mr Stéphane LORIETTE - Mr Bernard LABART – Mme Ghislaine JUPIN - Mr JUMEAUX Jérémie - Mr Joël PATTYN - Mr LESUR Benjamin - Mme Evelyne FLEURY.

Absents excusés : Mme VERMEULEN Sarah

Secrétaire de séance : Mr Bernard LABART

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande de subvention DETR espace cinéraire
- 2) Projet travaux ancienne école et mairie : demande de subvention DETR
- 3) Travaux Rue du Couvent
- 4) Colis de Noël 2023 / Sapins
- 5) Organisation du 11 novembre 2023
- 6) Informations et questions diverses

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame ANDRIOT Laurence a démissionné du Conseil Municipal en date du 22 juin 2023.

1) DEMANDE DE DETR 2024

Madame Le Maire rappelle l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Cette dotation vise à subventionner certains travaux. Madame Le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2024 attribuée par l'État, la subvention pour la création d'un espace cinéraire.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 6 050 euros HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 40 %, soit 2 420 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour la création d'un espace cinéraire dont le montant total s'élève à 6 050 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat..... 2 420 euros HT
- Autofinancement.....3 630 euros HT
- **TOTAL 6 050 euros HT**

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

2) DEMANDE DE DETR 2024

Madame Le Maire rappelle l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Cette dotation vise à subventionner certains travaux. Madame Le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2024 attribuée par l'État, la subvention pour la réhabilitation de l'ancienne école et de la mairie.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 323 038,75 HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 40 %, soit 129 215 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % pour la réhabilitation de l'ancienne école et de la mairie dont le montant total s'élève à 323 038,75 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

- Subvention Etat.....	129 215 euros HT
- Subvention Climaxion.....	33 455 euros TTC
- Région – aide géothermie.....	14 833 € TTC
- LEADER.....	40 000 € TTC
- aide toiture région.....	11 250 € TTC
- Dispositif maintien et dvpt service pop – région	19 849 TTC
- Autofinancement.....	139 044 euros
- TOTAL	323 038,75 € HT soit 387 646,50 € TTC

D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

3) TRAVAUX RUE DU COUVENT

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal un problème d'évacuation des eaux de pluie dans la rue du Couvent qui pose problème chez les riverains.

Suite à plusieurs réunions de la commission travaux, le drain côté droit en descendant la rue, est bouché et trop ancien. Prévoir la mise en place d'un drain côté gauche, avec regards et grilles de chaque côté ainsi que le drainage.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis des matériaux pour les travaux qui s'élève à 2 848,73 TTC, prévoir cailloux par GUICHARD TP pour environ 700 € TTC, ainsi que 10 heures de main d'œuvre par Mr JUMEAUX Jérémie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité**, les travaux rue du Couvent et charge Madame Le Maire de régler les factures correspondantes. Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

Les Demandes de DT/DICT sont déjà effectués et les récépissés sont réceptionnés en mairie.

4) COLIS DE NOEL 2023 / SAPINS

Suite au changement des colis en 2022, nous avons eu quelques retours négatifs.

Pour cette année, nous essaierons de satisfaire au mieux tous les bénéficiaires en privilégiant des produits locaux et des commerçants locaux selon les possibilités.

Mise à jour la liste des bénéficiaires 2023 : 55 personnes.

La distribution des colis s'effectuera le samedi 23 décembre 2023.

Les sapins pour la commune seront commandés : 15 petits et 1 grand.

Madame Fleury informe qu'elle a à disposition un carton de décorations pour les sapins.

5) ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2023

Rassemblement devant la salle des fêtes à 11h00, dépôt de gerbe au monument, et vin d'honneur.

6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien : une permanence publique aura lieu le mardi 24 octobre 2023 à la mairie de 16h à 19h pour la présentation du projet par la société ENERGIE TEAM.

Poteaux devant le monument : suite à l'installation des poteaux devant le monument par les adjoints et les conseillers municipaux un samedi matin, nous avons constaté que 3 poteaux étaient manquants le dimanche matin. Une plainte a été déposée à la gendarmerie pour vol de biens publics. 3 nouveaux poteaux sont commandés, ils seront installés prochainement.

Sécurité Route Départementale rue de la Fontaine d'Ardenne : La vitesse est excessive malgré la signalisation.

La mise en place du radar pédagogique en 2022, et suite au rapport d'enregistrement des vitesses, la réglementation de vitesse est très peu respectée.

Le radar pédagogique sera à nouveau posé d'octobre à décembre 2023. Si le rapport démontre que les vitesses constatées sont toujours excessives, un radar de chantier mobile pourra être envisagé.

Salle des fêtes : Monsieur Pattyn signale un problème au robinet du lavabo des toilettes des dames à la salle des fêtes (projections d'eau).

Le plombier doit repasser pour les urinoirs, il fera le nécessaire.

Des arbres seront replantés sur la place.

Les horloges astronomiques sont installées sur toute la commune et les hameaux.

Le passage pour la dératisation par LA CAMDA aura lieu avant la fin de l'année.

Un courrier sera envoyé à Monsieur OOMEEN du Radois pour élagage de ses arbres.

Remerciements de Madame Dequin pour l'hommage rendu suite au décès de son mari.

SEANCE LEVEE A 21H10.

Le Maire,
Catherine VICE



Les Conseillers.

Le secrétaire de séance, Mr Bernard LABART